

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.047**

Afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord

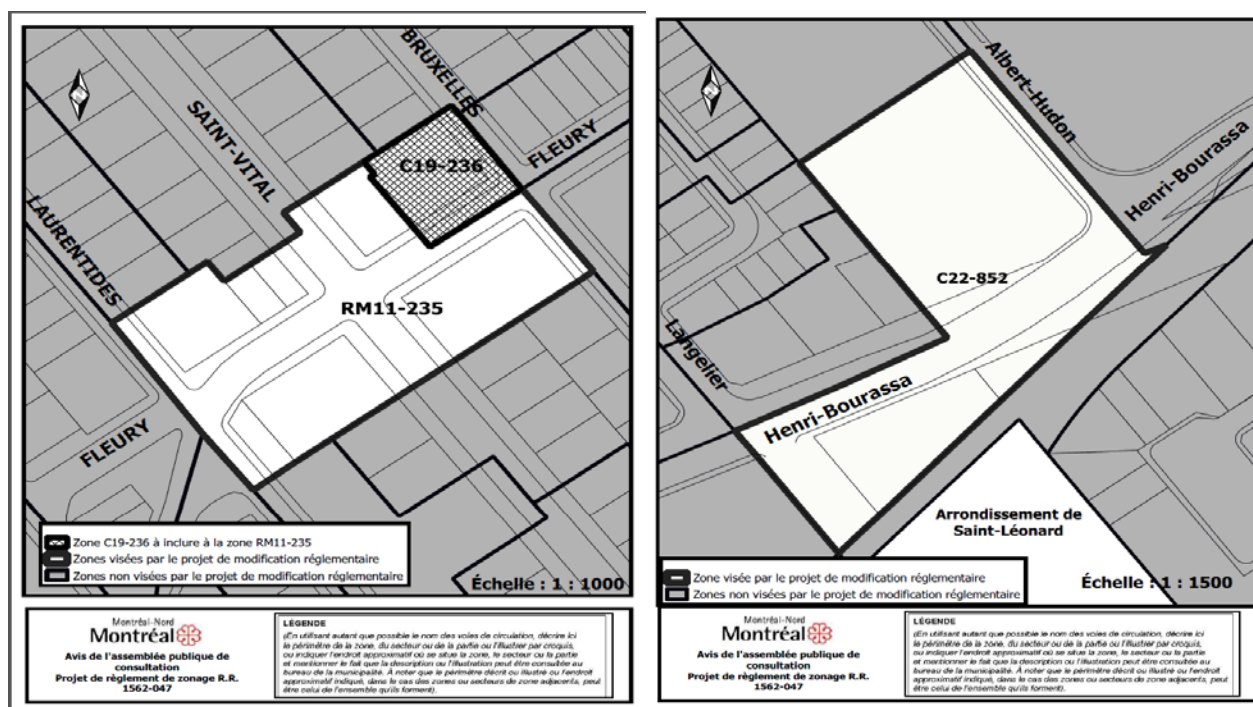
QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 décembre 2018, le premier projet de Règlement R.R.1562.047 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI, 22 JANVIER 2019, À 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement vise à modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce projet de règlement contient huit (8) dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise les zones décrites ci-dessous :



QUE ce projet de règlement ainsi que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement, au 4243, rue de Charleroi, ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 4241, Place de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 8 janvier 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie-Marthe Papineau, avocate